Assemblée générale constitutive
Procès-verbal

Le 15 juillet 2026, à 12h, les personnes identifiées ci-après se sont réunies en Assemblée générale constitutive, à l'effet de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 :

- Christian CAILLA GUÉNOD
- Delphine DUPRÉ
- Séverine VITTRANT
- Charlotte JANIN
- Laetitia AMARÉ
- Dorothée GRIVEAUX

1. Constitution du bureau de séance

L'Assemblée désigne :

- Christian CAILLA GUÉNOD, en qualité de président de séance ;
- Séverine VITTRANT, en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance constate que six (6) membres fondateurs sont présents ou représentés, déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer, et donne lecture de l'ordre du jour.

2. Ordre du jour

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constitution d'une association et adoption de ses statuts ;
- Fixation du siège social ;
- Élection des membres du premier Conseil d'administration ;
- Désignation des premiers membres du Bureau ;
- Fixation du montant de la première cotisation ;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication ;
- Questions diverses.

3. Délibérations et résolutions

1ère résolution - Constitution de l'association et adoption des statuts

L'Assemblée générale décide de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dénommée **« SYNGAP1 France »**, ayant l'objet défini à l'article correspondant des statuts.

Après lecture et discussion, l'Assemblée générale adopte, article par article puis dans leur ensemble, les statuts de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution - Siège social

L'Assemblée générale fixe le siège social de l'association à : 6, rue Papillon, 75009 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution - Élection des membres du premier Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit en qualité de membres du premier Conseil d'administration, pour une durée de trois (3) ans conformément aux statuts, les personnes suivantes :

- Christian CAILLA GUÉNOD
- Delphine DUPRÉ
- Séverine VITTRANT
- Charlotte JANIN
- Laetitia AMARÉ
- Dorothée GRIVEAUX

Chacune des personnes désignées a déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et confirmé qu'aucune incompatibilité ou interdiction ne vient en empêcher l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution - Désignation des premiers membres du Bureau

Conformément aux statuts, qui prévoient que les premiers membres du Bureau sont désignés par l'Assemblée générale constitutive, l'Assemblée générale désigne, parmi les membres du Conseil d'administration :

- Président : Christian CAILLA GUÉNOD
- Secrétaire générale : Séverine VITTRANT
- Trésorière : Delphine DUPRÉ

L'Assemblée constate que les fonctions de Président et de Trésorier ne sont pas exercées par la même personne, conformément aux statuts. Chacune des personnes désignées a déclaré accepter ses fonctions et confirmé qu'aucune incompatibilité ou interdiction ne vient en empêcher l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème résolution - Cotisation

L'Assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle à :

- Membres actifs (ou adhérents), y compris membres fondateurs : 15 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6ème résolution - Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, notamment la déclaration auprès du greffe des associations compétent et la publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h.

Il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Fait à Paris, le 15 juillet 2026, et signé électroniquement.

Le président de séance	**Le secrétaire de séance**
	Séverine Vittrant
_____	_____
Christian CAILLA GUÉNOD	Séverine VITTRANT

Piste d'audit

Détails

NOM DU FICHIER	SYNGAP1 France - PV AG constitutive.docx - 16/07/2026 11:23
ÉTAT	Signé
CODE TEMPOREL DE L'ÉTAT	2026/07/19 14:03:18 UTC

Activité

ENVOYÉ	c.guenod@wattsy.solutions **a envoyé** une demande de signature à : • Christian Cailla Guénod (cguenod@gmail.com) • Séverine Vittrant (svittrant@yahoo.fr)	2026/07/16 09:24:25 UTC
SIGNÉ	**Signé** par Séverine Vittrant (svittrant@yahoo.fr)	2026/07/19 14:03:18 UTC
SIGNÉ	**Signé** par Christian Cailla Guénod (cguenod@gmail.com)	2026/07/16 09:30:53 UTC
TERMINÉ	Ce document a été signé par tous les signataires et le processus est **terminé**.	2026/07/19 14:03:18 UTC

Il est possible que l'adresse e-mail indiquée ci-dessus pour chaque signataire soit associée à un compte Google. Il peut s'agir de l'adresse e-mail principale ou secondaire pour ce compte.